Image not found or type unknown

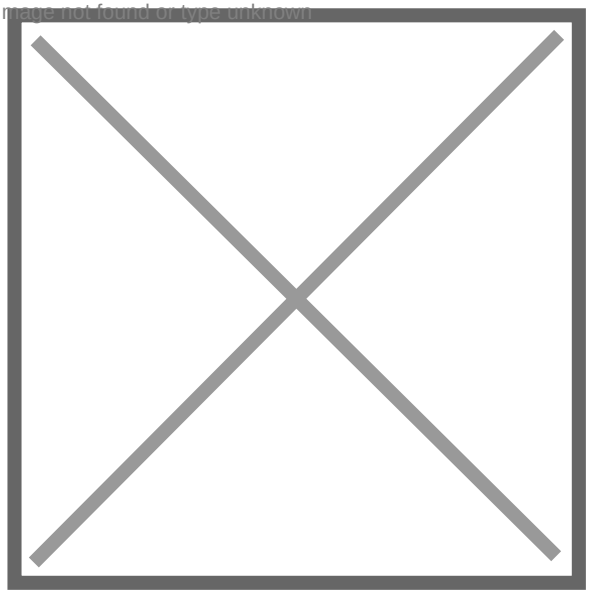

Faut-il avoir un avocat au prud'homme?

Par **marion68**, le **12/08/2008** à **10:24**

Bonjour,

Je suis en 1er année de DUT techniques de commercialisation par alternance. Ma société m'a licencié (licenciement économique car liquidation judiciaire).
L'avocat de la société m'a donné l'attestation de paiement comme quoi on me doit la totalité du reste du contrat. Seulement l'assurance AGS refuse de me payer la somme de 10 000 € et me propose 2 000 € sauf si je justifie qu'il y a eu préjudice . En effet il y a vraiment eu préjudice. et aujourd'hui je veux saisir les prud'hommes. Mais faut-il que je sois accompagnée d'un avocat ?
Je compte recevoir cette somme pour continuer à financer mes études de commerce (plus tard je ne les ferais plus par alternance).

Merci de me répondre rapidement,

Bien cordialement,

Marion (20 ans, Alsace)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés